



Devis mutuelle et prelevement sans autorisation!

Par **LOULOU**, le **17/01/2009** à **23:09**

Bonjour, rnrnJ'ai demandé un devis pour une mutuelle sur un site internet.rnrnLa commerciale m'a harcelée au téléphone, m'a demandé mon numéro de sécu, ma date de naissance, mon adresse, jusque là tout semble normal.rnrnMais elle m'a demandé mon rib, que j'ai finalement communiqué, elle m'a assurée que c'était pour l'édition du devis.rnrnJ'ai reçu par mail, les conditions générales, l'autorisation de prélèvement et les conditions particulières, ainsi que la carte de tiers-payant.rnrnJ'ai contacté cette commerciale pour lui dire que je ne donnais pas suite, je pensais que tout était annulé!rnrnOr j'ai été prélevée!!! sans autorisation signée! J'ai eu les coordonnées de la société qui a prélevé mon compte. rnrnJe les ai contacté, en fait le courtier vend leur produit, et ils n'ont pas de copie de contrat signé ou d'autorisation de prélèvement signée. rnrnIls font confiance au courtier qui leur transmet par informatique le nom des personnes qui souscrivent en communiquant les coordonnées bancaires.rnrnLe courtier et l'assureur se renvoient la balle, et le comble maintenant c'est qu'on me dit: votre banque n'avait pas à payer!rnrnPuisque j'ai souscrit par l'intermédiaire d'un courtier et que c'est la compagnie qui a prélevé quelles sont leurs responsabilités et les peines qu'elles encourent? rnrnY a t il un service de contrôle? Je ne suis certainement pas la seule à avoir eu des prélèvements alors que je voulais un devis.rnrnMerci de votre réponse.